

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord)

Dossier : 6212-03-104

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 13 novembre au 28 décembre 2007

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée* a pris fin le 28 décembre 2007. Conformément au mandat qui lui a été confié le 1^{er} novembre 2007 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 13 novembre au 28 décembre 2007, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

BFI Usine de triage Lachenaie ltée (BFI-UTL ltée) exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) à Terrebonne (secteur Lachenaie), en banlieue de Montréal. Le territoire desservi par BFI-UTL ltée regroupe les régions administratives de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal. Au rythme de l'enfouissement annuel actuel de 1 300 000 t, le remplissage du site existant, déjà autorisé en 2004, serait complété en mai 2008. Le projet consiste à agrandir le site en direction nord, sur des terrains adjacents à ceux qui sont présentement utilisés. L'agrandissement permettrait au promoteur de répondre à une partie des besoins d'enfouissement de sa clientèle actuelle, jusqu'à concurrence de 26 500 000 m³ et ce, pour les 17 prochaines années. À l'exception de la surélévation de la cellule d'enfouissement limitée cette fois à 40 m, le projet est, dans son ensemble, similaire à celui autorisé par décret en 2004.

Le promoteur propose d'aménager une cellule d'enfouissement d'une superficie de 92 ha qui serait remplie en trois étapes. La cellule serait subdivisée en deux parties, séparées par une berme centrale en argile de 54 m de largeur. Une fois ces deux parties remplies, le comblement de la partie centrale serait amorcé. L'exploitation de cette nouvelle cellule d'enfouissement pourrait s'effectuer à l'aide des équipements existants tels que les installations de captage et de traitement du lixiviat, le système de captage, d'élimination et de valorisation des biogaz.

BFI-UTL ltée prévoit commencer l'exploitation de la nouvelle cellule en 2008 et ce, jusqu'en 2025. Les coûts sont estimés à 2 M\$ pour l'aménagement de la phase d'avant-projet et à 11,845 M\$ par an pour la phase d'exploitation.

(Extrait du communiqué émis le 13 novembre 2007)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet

- la durée de vie du lieu d'enfouissement technique et la possibilité ou non d'une solution de remplacement ;
- la précision des cartes d'inventaires au pourtour du lieu d'élimination ;

- la fiabilité de l'étude sur la santé et l'analyse de risques toxicologiques ;
- la provenance territoriale des matières résiduelles éliminées à Lachenaie ;
- les distinctions possibles entre le projet actuel et celui de 2003 ;
- le traitement des eaux de lixiviation à l'usine de traitement de Mascouche.

Les impacts

- le stress causé par les activités d'élimination et son influence sur la santé des gens vivant à proximité ;
- l'influence du lieu d'enfouissement technique et des activités d'élimination sur la valeur des propriétés avoisinantes ;
- les nuisances liées à la présence des goélands ;
- le bruit des avertisseurs de recul des camions ;
- les nuisances liées aux odeurs (fréquence des épisodes perceptibles, emplacement des stations d'échantillonnage, fiabilité des mesures prises à ce jour, modélisation pour la prévision des impacts) ;
- la protection des eaux souterraines.

La procédure

- la volonté du promoteur de ne pas faire lui-même une demande d'audience publique ;
- la remise en question du processus en cours, compte tenu notamment de l'absence de consultations intra et interministérielles ;
- la requête pour obtenir une mise à jour des avis des experts gouvernementaux donnés en 2002 de même que leur présence lors d'une future audience publique.

Les autres préoccupations

- la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal et la responsabilité régionale ;
- l'inégalité des forces en présence et la requête pour obtenir un appui financier, notamment pour permettre des contre-expertises ;
- le fonctionnement du comité de vigilance mis sur pied à la suite du décret de 2004 (fréquence des rencontres, nombre de recommandations, efficacité de la démarche, etc.) ;
- le rôle du promoteur dans la gestion des matières résiduelles lors des étapes précédant l'élimination ;
- le développement du lieu d'élimination au cours des dernières années et la prise en compte ou non des risques et des problèmes soulevés lors des mandats du BAPE (les gestes du promoteur pour améliorer la qualité de vie des gens et la proportion des sommes investies à cet égard par rapport aux profits de l'entreprise).

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Terrebonne, secteur Lachenaie	3060, chemin Saint-Charles
Bibliothèque municipale de Mascouche	3015, des Ancêtres
Bibliothèque municipale de Repentigny	1, place d'Évry

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
10 novembre 2007	<i>La Presse</i>	
10 novembre 2007	<i>Le Soleil</i>	
14 novembre 2007		<i>La Revue</i>
24 novembre 2007	<i>La Presse</i>	
24 novembre 2007	<i>Le Soleil</i>	
24 novembre 2007		<i>Nord Info</i>
24 novembre 2007		<i>Hebdo Rive Nord</i>
28 novembre 2007		<i>La Revue</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
13 novembre 2007 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Médias écrits et électroniques de Lanaudière, de Laval, des Laurentides, de la Montérégie et de Montréal	245	Site du BAPE
3 décembre 2007 Rappel de la tenue de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Lanaudière, de Laval, des Laurentides, de la Montérégie et de Montréal	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le mardi 4 décembre 2007
Lieu	Villa les Moulins, 1425, chemin Gascon, à Terrebonne
BAPE : Animation	Julie Olivier, conseillère en communication
Accueil	Louise Bourdages, conseillère en communication
Prise de notes	Yvon Deshaies, analyste
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	absent
Promoteur	Daniel Boisvert, Nove Environnement inc. Jean-Claude Marron, BFI Usine de triage Lachenaie ltée Thierry Pagé, Odotech
Assistance	130 personnes
Durée	3 heures 45 minutes

Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique couvrant le territoire concerné afin de relayer l'information à la population. Ces échanges avaient pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but et le déroulement de la séance d'information ainsi que l'étape à laquelle se trouvait le projet. Le 5 décembre 2007, une entrevue a été accordée à la station radiophonique CJLM-FM de Joliette relativement au processus de consultation publique du BAPE.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long du mandat. Le projet a fait l'objet d'une couverture médiatique, entre autres, dans les quotidiens *La Presse* et *Le Devoir* ainsi que dans les hebdomadaires *La Revue* et *Le Trait d'Union*. Les stations radiophoniques CJLM-FM (Joliette) et Radio-Montréal ont aussi fait mention du projet. De plus, les journaux électroniques *La Vie Rurale* et *Le Lézard.com* ont repris dans leurs sites Internet presque en totalité le contenu du communiqué de presse diffusé le 13 novembre 2007.

Québec, le 7 janvier 2008

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Yvon Deshaies, analyste